



Détournement de marque et de logo

Par **Adrien_old**, le **11/07/2007** à **14:32**

Bonjour,

Je possède une boutique en ligne, je vends des t-shirts ayant pour thème les jeux-vidéo. Je suis sur le point d'acheter un dessin, pour le faire imprimé sur t-shirt et le vendre dans ma boutique, mais avant cela j'ai besoin des conseils de spécialistes. Ce dessin représente Mario entrain de manger un champignon hallucinogène. Est-ce qu'en vendant ce t-shirt je m'expose à des risques ? De meme j'ai un visuel avec un personnage de jeux-vidéo et la marque "heineken" réécrit en "haoiuken"...

Merci pour vos réponses,
Adrien.

Par **hanan**, le **12/07/2007** à **13:34**

bonjour,

s'agissant de la marque "heineken" quelque peu modifiée, je ne pense pas que vous ayez des problèmes quant au brevet relatif à cette démonimation, puisque vous associez celle-ci à un personnage de jeu vidéo, ce qui ne laisserait en principe aucune place à une éventuelle confusion, sauf si ledit personnage tient un verre ou boit quelque chose et là, vous risquez en effet de rendre compte à la marque "heineken" qui peu assimiler ceci à de la dérision. Pire, **pénalement**, le débit de boisson étant très réglementé, **vous pourriez être condamnée pour incitation à la consommation d'alcool**

.

enfin s'agissant de Mario et du Champignon, il ressort que vous porterez incontestablement préjudice à Nintendo qui pourrez vous intenter un procès...
[s]un conseil :[/s] évitez cela !!